Avis public

Côte-des-Neiges
Notre-Dame-de-Grâce
Montréal

PROMULGATION
RÈGLEMENT RCA18 17299

AVIS est par les présentes donné que le règlement ci-après décrit a été adopté par le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, à sa séance ordinaire du 13 août 2018, est réputé conforme au plan d'urbanisme et est entré en vigueur le 7 septembre 2018 :

RÈGLEMENT RCA18 17299 :
Règlement modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276), afin d'agrandir la zone 0717 à même une partie de la zone 0713 (3744, avenue Prud'homme) et d'augmenter le taux d'implantation maximal et la hauteur maximale dans la zone 0055 (5350, avenue Rosedale).

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau Accès Montréal de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce situé au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée.

FAIT à Montréal, ce 12 septembre 2018.

La secrétaire d'arrondissement,

Geneviève Reeves, avocate